

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 40 fr. — Six mois, 5 fr. 50 c.

INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c. — Annonces, la ligne, 45 c.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois, et sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

Les annonces judiciaires et légales seront dorénavant insérées dans n'importe quel journal du département, au choix des intéressés, en se conformant aux prescriptions de la loi.

LES ANNONCES SONT REÇUES : à Paris, Dongrel et Bullier jeune; pl. de la Bourse, 33, rue Vivienne; à Lyon, chez M. J. Malignon, Thomain et Cie, 14, r. Tupin.

BUREAUX : rue Traversière, n° 5 au 1^{er}, ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir. Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. DEVILLE, rédacteur en chef. Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui ne voudraient pas le renouveler, devront en aviser l'administration du Courrier de Roanne qui, si elles ne le font pas, les considérera comme ayant contracté d'office un nouvel abonnement. Celles qui n'ont point encore payé le prix de leur abonnement sont instamment priées de le faire, soit au bureau du Courrier, rue Traversière n° 5, soit chez M. MARILLIER, rue des Planches n° 30, administrateur chargé des recouvrements.

BULLETIN

Cette semaine comme les précédentes ne nous fournit pas de motifs pour nous réjouir. Nos gouvernants avaient cependant assez de matières à élaborer, et nos représentants devant les roines fumantes du passé, les charges énormes que nous a légué la liquidation du régime impérial, avaient toute autre chose à faire que de s'occuper des ambitions des allées et venues de MM. les princes d'Orléans.

Louis Napoléon Bonaparte faisant les protestations de dévouement à la République, il y a vingt-trois ans, obtint de rentrer comme simple citoyen sur le sol français. Il a comme citoyen été élu représentant; proclamé président de la République, il jurait devant l'Assemblée constituante de maintenir en France le régime républicain; non-seulement à l'Assemblée, mais encore à la face de Dieu et des hommes, il ne se laisserait pas de le jurer. Nous savons tous comment il faussa ses serments; les d'Orléans aussi; c'est pour cela qu'aujourd'hui ils se révèlent prince et prétendants, et contrairement à leurs paroles données ils viennent siéger à la Chambre.

Déjà cette conduite antipatriotique porte ses fruits; l'équipée des princes rend vraisemblables toutes les tentatives, même les plus impossibles. Un journal, sérieux pourtant, l'Union, annonce aujourd'hui sérieusement que le héros de Sedan, secondé de quelques centaines de soldats de l'ex-garde, se préparait à faire une descente en France, du côté des falaises normandes. Evidemment, cette nouvelle n'a aucun fondement; le temps des retours de l'île d'Elbe est passé; pour renouveler le débarquement du golfe Juan, il faudrait un chef de parti plus viril et surtout tombé moins bas dans l'estime publique que ne l'est l'homme de Chislehurst. Mais enfin, c'est déjà trop que cette rumeur ait pu s'accréditer. Et de cela, les intrigues et les menées mystérieuses des princes d'Orléans sont les seules causes; comme aussi c'est à elles qu'il faudra s'en prendre si le pays ne retrouve pas ce calme, cette stabilité dont il a besoin avant tout.

Le conseil de guerre a condamné Louise Michel à la déportation d'une enceinte fortifiée.

L'Officiel publie les nominations suivantes : M. Debuyé de Vertamy comme juge à Saint-Etienne, en remplacement de M. Pic, admis à faire valoir ses droits à la retraite. M. Debuyé remplit les fonctions de juge d'instruction.

MM. Neyron et Manté comme juges suppléants à Saint-Etienne, en remplacement de M. Betthenot, nommé substitut, et M. Poncetton, démissionnaire;

M. Guyot est nommé juge suppléant du juge de paix à la Pacaudière.

M. Bertauld a déposé son rapport sur la proposition de M. Tolain relative au droit d'association. La commission repousse la proposition, bonne nouvelle que la droite a accueillie par des applaudissements.

Les royalistes rêvent de nous retirer les quelques libertés que nous avons arrachées à l'empire.

La proposition de M. Hervé de Soisy tendant à l'aliénation des bijoux et meubles de la couronne, soulève certains députés de la droite, les journaux royalistes, et leurs lamentations prouvent leur constant espoir du rétablissement de la monarchie.

Le prince de Galles qu'on savait être presque agonisant paraît devoir cette fois échapper à la terrible fièvre qui avait fait craindre pour ses jours.

La commission chargée d'examiner la loi sur la coalition des ouvriers et des patrons vient d'être complétée.

L'entrée des princes à la Chambre n'a soulevé aucun orage; l'Assemblée ne s'était-elle pas, au reste, déclarée incompétente sur leur pas. La séance a débuté par le dépôt d'une proposition d'amnistie en faveur des insurgés qui n'ont pas dépassé le grade de sous-officier. Pt n'ont pas commis de délit ou crime de droit commun. C'est à M. de Pressensé que revient l'honneur d'avoir présenté cette proposition, inspirée par l'humanité.

La commission des grades a tenu séance. Elle a confirmé la nomination du duc de Chartres dans le grade qui lui avait été confié par le gouvernement. Nous regrettons cette décision, basée sur une illégalité.

La commission relative aux poursuites à exercer contre les journaux a nommé une sous-commission, qui a terminé son travail. Elle s'est prononcée pour que les poursuites soient faites.

La commission sur les coalitions propose d'en revenir à la loi de 1849.

Le Journal des Débats publie un article contre le droit sur le projet des matières premières. Il engage le ministère à renoncer à l'amortissement et à ne demander à la France que 150 millions de nouveaux impôts, lesquels devront porter sur l'impôt sur le revenu. Si cela ne suffit, il conseille de recourir aux droits sur des consommations qui épargnent les matières premières de nos industries.

Les princes d'Orléans n'assistaient pas à la séance d'hier. On assure qu'ils n'y assisteront pas souvent, mais seulement dans les grandes occasions.

L'Officiel publie un décret du 20 qui dissout le conseil général d'Alger.

L'érection de la statue de Berryer est autorisée à Paris dans le palais de Justice.

Un autre décret dit que le traitement alloué aux grades de la Légion d'honneur et aux médailles militaires est accordé seulement à ceux de la garde mobile ou sédentaire.

Paris, 20. Une note officielle dit que 2,022 jugements ont été rendus jusqu'au 16 décembre, et qu'il y a eu 12,366 mises en liberté.

La moyenne des jugements, dans ces cinq derniers jours, a été de 41 quotidiennement. On espère augmenter ces proportions au moyen des dispositions prises, et lorsque les plus grosses affaires seront terminées.

Entre mille, encore une séance absolument perdue, grâce aux rancunes et aux manœuvres parlementaires d'une partie de l'Assemblée.

Il était question des élections consulaires, la séance eut pu être utilement employée; d'un autre côté, le budget de 1872 était prêt, on pouvait entrer en délibération. Mais M. Raoul Duval y substitua une discussion oiseuse et stérile; l'orage gronde dans la Chambre, et les divisions de partis s'accroissent.

M. Duval parle de M. Ranc ancien membre de la commune de Paris, d'émissionnaire dès le 6 avril.

Divers orateurs ont pris la parole. M. Dufaure qui demandait ces jours derniers l'autorisation de poursuivre quantité de journaux qui ne témoignaient pas le respect le plus absolu pour l'Assemblée et ses actes, a déclaré que le gouvernement ne devait peser en aucune manière sur les décisions de la justice qui devaient être complètement indépendantes. Ducrot le célèbre Ducrot a provoqué l'indignation de l'Assemblée en montrant à nu son ignorance absolue des attributions hiérarchiques dans la justice militaire. Ces divers incidents malgré les partisans du gouvernement qui voient dans cette séance une victoire pour leur coterie, ne prouvent qu'une chose, c'est que nos honorables parlent souvent sur des sujets dont ils ne connaissent pas le premier mot et que par leurs bévues continuelles ils gaspillent un temps que la France n'a pas assez d'argent pour perdre.

LE PROJET DE M. JULES SIMON

M. Jules Simon vient enfin de déposer un projet de loi sur l'instruction primaire. La lecture de ce document a quelque peu déçus les gens crédules qui conservaient un reste de sympathie pour cet ancien républicain. Elle nous a laissé parfaitement froid. Depuis longtemps nous sommes fixés sur le compte de M. Simon et nous savons qu'il tient plus à son portefeuille qu'à ses principes. Ce que ses derniers actes pouvaient nous faire espérer de lui, nous l'avons vu un projet qui, en certains points, renchérit sur les dispositions anti-libérales des lois de

l'empire. Le principe de l'obligation est posé, il est vrai, mais celui de la gratuité n'est pas admis. L'autorité du conseil municipal est reléguée à l'arrière plan, et celle du recteur fonctionnaire relativement indépendant n'est pas mieux favorisée. Les pouvoirs de l'inspecteur d'Académie sont en revanche étendus; au premier abord cela paraît une amélioration; il n'y a rien de changé cependant, car l'inspecteur n'est qu'un chef de division soumis au Préfet. Le projet institue un conseil cantonal nommé par le conseil départemental et étend considérablement les attributions de ce conseil dont tous les membres sont nommés par l'administration. Il y a loin de là à l'enseignement gratuit obligatoire laïque si longtemps défendu par M. Jules Simon.

Il est difficile de prévoir l'accueil réservé à cette éducation d'un homme désireux de ménager tous les partis; il se peut que la Chambre raye d'un trait les rares dispositions libérales qu'il contient. Mais cela nous préoccupe peu; nous savons d'avance que la majorité ne négligera rien pour forger une loi à son image. Toutefois, comme cette majorité n'est pas éternelle; comme elle ne peut en aucune façon faire rétrograder le pays, nous continuerons d'assister, sans la moindre émotion, à propos de cette loi comme de toutes les autres, à l'œuvre de réaction qu'elle a entreprise. Quand elle se sera donnée quelque temps encore en spectacle, et qu'elle aura été au grand jour ses haines, ses passions aveugles, ses idées de l'autre monde, il faudra bien qu'elle se sépare d'elle-même comme le fruit mûr tombe de la branche.

C'est de l'optimisme dira-t-on! Non, et nous avons pour penser ainsi les raisons les plus concluantes. On parle à chaque instant de la chute de la République de 1848, et la crainte qu'un événement semblable trouble certains esprits. La situation n'est pas la même qu'à cette époque. Les ouvriers des villes qui, en 1831, accueillaient Bonaparte comme un sauveur, ont contracté la sainte horreur des rois; ils comprennent à merveille qu'en politique la forme emporte le fond. Les paysans des campagnes ont perdu le culte des Napoléon le seul qui leur tenait au cœur. Et ce n'est là qu'un des côtés de la situation. Les sciences naturelles qui ont tant contribué à l'émancipation intellectuelle de l'homme et qui depuis dix ans ont réalisé des progrès incalculables sont appelés à renouveler avant peu la face des choses; plus sûrement que tous les raisonnements elles briseront les préjugés qui nous ont retenus serfs dans les liens de la monarchie et du clergé. La question sociale aussi a fait un pas immense. Aux rêveries, aux systèmes, a succédé le sentiment de la réussite. On peut dire d'une façon générale que la classe ouvrière ne court plus après des chimères; elle a conscience de ce qu'il lui faut; elle veut, elle réclame tout d'abord avec une insistance qui lui fait honneur l'instruction largement donnée.

Et ce n'est pas seulement en France que ces événements se produisent. Des phénomènes semblables s'observent dans tous les états. Cette question de l'instruction est agitée en Angleterre dans les revues, dans les journaux, dans les meetings avec une ardeur dont nous pouvons difficilement nous faire une idée. L'Espagne qui vient de donner la majorité aux républicains dans les élections municipales ne la laissera pas de côté; on sait la prospérité de l'enseignement populaire dans un grand nombre de villes italiennes. Nous ne voulons pas à ce sujet passer en revue tous les peuples de l'Europe, cependant il en est un sur lequel nous devons appeler l'attention parce qu'il marche à pas de géants dans cette voie nouvelle. La Russie qui ne possédait en 1866 que 2.262 écoles recevant cent mille élèves, en comptait en 1870 vingt mille donnant accès à sept cent cinquante mille enfants. Son budget d'instruction publique est de cent douze millions. Et chose digne de remarque ce n'est pas à l'action officielle qu'appartient le principal honneur de ce résultat, qui va toujours s'améliorant. Il est dû à l'action des zemstvos, conseils élus dans chaque province, dans chaque ville, dans chaque commune rurale.

Le Journal Officiel auquel nous empruntons ces renseignements fait au sujet de ces zemstvos une remarque qui est une critique accablante du régime de fonctionnarisme à

outrance inventé par M. Jules Simon « La statistique a constaté, dit-il, dans les provinces qui possèdent le conseil élu trois fois plus d'écoles que dans les régions où le nouveau régime n'est pas encore réalisé. Tels sont les effets spontanés de l'autonomie territoriale octroyée sous le règne actuel. » Ces faits sont de nature à réjouir les vrais républicains à leur inspirer confiance. L'aveur est à la démocratie, et si par un de ces accidents dont l'histoire nous offre des exemples, les circonstances favorisaient les coalitions monarchiques dans l'accomplissement de leurs desseins, on peut être assuré qu'elles ne profiteraient pas longtemps de leur victoire. Le moment est proche où les individus comme les sociétés seront émancipés, et la France est certainement de tous les états d'Europe celui où ce résultat sera le premier atteint.

H. AUDIFFRED.

JE SUIS RÉPUBLICAIN!

C'est une devise que volontiers on met à son chapeau, tout comme nos petits crevés du dernier empire mettaient à leurs coiffures leurs billets de chemin de fer, pour montrer au commun des mortels qu'eux voyageaient en première classe.

Hélas! aurai-ils pu supporter les trois semaines.

Mais ne nous laissons pas égarer et revenons ici à nos trois mots, qui ne sont pas ceux de César; je suis Républicain!

Au 4 septembre: je suis Républicain! Ce mot était sur toutes les lèvres: les uns le prononçaient par peur les autres par orgueil, les derniers (et qu'ils étaient peunombreux) parce qu'ils entrevoyaient la République de l'avenir, parce que, comme Gambetta, ils croyaient à la défense; parce qu'ils pensaient pouvoir fonder la véritable République sur les assises inébranlables d'une défense sans précédents dans l'histoire.

Hélas! ce n'était qu'une illusion! Les Parisiens seuls, parce que seuls ils avaient lutté contre l'Empire, étaient prêts pour cet effort sublime.

Mais les chefs, corrompus par vingt ans de despotisme, ne l'étaient pas!

Le vieil esprit de la France, l'esprit de la Patrie était dans le cœur des soldats, des Garibaldi, des Gambetta. Qui oserait soutenir qu'il aimait le cœur de ceux qui alors étaient à notre tête!

Les commissions d'enquête et leurs rapports seront là pour répondre!

Et disons en passant que leurs enquêtes sont impatientement attendues!

Je suis Républicain!

Retirez toutes les circulaires des candidats d'ailleurs, de nos députés du jour.

Je suis Républicain!

Tels sont les mots magiques qu'ils ont fait miroiter aux yeux des électeurs, tels sont ceux qu'ils ont invoqués en les faisant suivre de promesses de paix, d'une paix... dont chaque citoyen commence aujourd'hui à apprécier le prix.

Et il y a huit jours M. Dahirel du haut de la tribune, Républicaine aujourd'hui, proclamait Henri V.

Je suis Républicain!

Tel est le cachet que montraient au public modeste ceux qui sous l'empire avaient fait de l'opposition.

De ceux là l'amour propre était satisfait; ils avaient vaincu leurs adversaires!

Mais la République! Ils en étaient embarrassés et ne savaient que faire.

Ils étaient effrayés de leur propre succès!

Et voilà pourquoi le 4 septembre a été un gouvernement succédant à un autre, s'effondrant sous le poids de ses fautes, mais ce n'était pas la République.

C'était, comme on l'a dit, un gouvernement de défense nationale, qui pour la défense avait besoin de la dictature.

Rome aux jours de périls et d'angoisses adoptait cette forme gouvernementale, mais Rome avait de sénateurs des chevaliers, des généraux, des soldats, qui ne pensaient ni à un Henri V, ni à un Bonaparte, ni à un d'Orléans, ni à eux-mêmes; ils n'avaient qu'une pensée commune: La Patrie!

En cette année n'effaste de 1871, cette pensée était dans le cœur du peuple, dans le cœur du soldat, elle n'était pas dans le cœur des chefs, qui n'avaient d'autre patrie, que les terrains aurifères, découverts et exploités par l'Empire: que les jouissances brutales, qui ne laissaient plus aucune place à des sentiments nobles et élevés. Et voilà pourquoi la voix de Gambetta, écoutée, obéie du peuple, n'a produit d'autre effet qu'une défection prolongée, étonnant ceux mêmes qui étaient chargés de lui imprimer une direction utile à la Patrie.

Voilà pourquoi la majorité actuelle qui siège à la chambre a pu surprendre les votes des Républicains.

cains, croyant, après avoir proclamé la paix, qu'il n'y aurait plus qu'une monarchie.

Voilà pourquoi les timides Républicains qui nous gouvernent en ces jours néfastes, absorbés du reste par les soins de la défense, se sont trouvés dépossédés d'un pouvoir, auxquels ils n'osaient croire eux-mêmes.

Aujourd'hui le peuple, et je désigne sous ce mot, tout ce qui vit, tout ce qui se meut, tout ce qui travaille, est profondément Républicain, et ceux qui ont fait opposition à l'empire, semblent hésiter.

Et pourquoi ? Parcequ'ils voudraient sous la forme Républicaine vivre dans les mêmes conditions où on vivait sous l'Empire, sans tenir compte des désastres accumulés depuis ;

Parcequ'ils s'effraient des idées nouvelles qui ont surgi et fait leur chemin depuis 1848 ;

Parceque comme les réactionnaires, ils semblent n'avoir rien appris.

Mais le peuple lui s'est instruit ; le peuple des villes a vu des intelligences se développer au milieu des luttes électtorales, et la grande masse du peuple des campagnes s'est instruite en Suisse où s'est réfugiée l'armée démoralisée de Bourbaki.

Aujourd'hui les uns et les autres savent ce que c'est que la République ; ils en approuvent les premiers principes.

Les votes successifs des 2 juillet et 8 octobre ont prouvé quel attachement profond le peuple avait pour la République.

Les mandataires du 8 février ne veulent pas le comprendre, ils redoutent de se présenter devant leurs électeurs, et le gouvernement actuel, Républicain de nom, est obligé de traîner à sa suite tous les débris accumulés par trois révolutions successives.

Cette situation est-elle durable ? Nous ne le pensons pas ; et c'est pour cela que nous nous joignons aux autres journaux de la démocratie pour réclamer la dissolution de la chambre actuelle.

La dissolution amènera nécessairement de nouvelles élections ; et alors le pays prononcera ! Il n'est pas d'autre moyen de sortir de cet équilibre forcé, qui a pu avoir son utilité, mais qui, maintenant serait un désastre.

Je suis Républicain ! Ces mots ne seraient plus alors une devise seulement, ce seraient de nouvelles lois promises, ce serait un nouvel état de choses en rapport avec les besoins actuels du pays, en rapport avec ses aspirations actuelles !

M. DUCROS

ET LES ÉCOLES CONGRÉGANISTES.

M. Ducros vient de prendre une décision qui fera pâlir de joie toute la gent cléricale et réactionnaire à mille lieues à la ronde : Il a déclaré nulle la délibération du conseil municipal de Roanne, du 11 janvier 1871, ordonnant la substitution de l'enseignement laïque à l'enseignement congréganiste.

La France ne peut plus avoir confiance en eux, alors que depuis bientôt dix mois, loin de se consacrer à l'étude des questions qui, pour l'humanité devaient être résolues sans délai, ils ont passé le temps qu'ils auraient dû employer à l'œuvre immense de notre régénération, à nous donner l'écurant spectacle de leurs rivalités, de leurs fureurs et de leurs efforts acharnés pour étouffer la République.

Nous ne pouvons dire dans un article ce que sont les divers travaux de nos représentants qu'on pourrait nommer touchés-à-tout. Nous devons nous borner à remarquer qu'eux-mêmes ne se gênent guère, et ne craignent pas de se montrer peu satisfaits de leurs œuvres généralement critiquées et blâmées par les électeurs.

Les partisans des divers prétendants forment la majorité de l'Assemblée. Cette majorité ne s'occupe que de ses rivalités, de ses intrigues monarchiques, a été sourde à toutes les réclamations, aux avertissements du pays ; elle n'a écouté ni les vœux des conseils municipaux, ni les supplications de milliers de pétitionnaires, ni même en dernier lieu les leçons données par les électeurs dans les derniers votes.

Cette majorité occupée à saper les fondements de la République, se roidit même contre les conseils généraux dont elle repousse les vœux.

Une espérance restait encore à la France agonisante. Le président de la République avait souvent affirmé que le gouvernement républicain était le meilleur des gouvernements ; elle comptait encore sur lui et espérait qu'il réduirait au silence tous ces agitateurs et qu'enfin elle pourrait dans le calme et la sécurité, travailler, penser sans crainte et payer son énorme dette. Vain espoir.

La lecture du message a détruit toutes les illusions, le président de la République s'est déclaré le très-humble serviteur de cette majorité royaliste élue en février, qui conspire à ciel ouvert le renversement de la République, n'aspirant qu'à relever un trône et à endosser la couronne du monarque à l'ombre duquel elle continuerait ses exploits du passé.

Depuis que les élus du février ont accompli leur mission (le traité avec la Prusse), ils ont entrepris au grand étonnement des électeurs de prolonger leur mandat et se sont mis à légiférer. Nous avons dit comment ils ont réussi,

prélectorale s'était dessaisie régulièrement en la décidant, cela ne s'était jamais vu. Jusqu'à ce jour on s'était imaginé qu'un juge ne pouvait plus revenir sur sa décision, cette décision étant rendue. On s'était trompé. A M. Ducros revient l'honneur d'avoir détruit cette erreur. Nous l'en félicitons sincèrement. Mais que va dire M. Guignes de Champvans ! S'il allait, désolé d'avoir été surpassé par M. Ducros, mettre fin à ses jours. Ah ! M. le préfet de la Loire vous avez conquis la gloire, priez Dieu que vos triomphes ne soient pas funestes à M. de Champvans.

AUJOURD'HUI

Une chose plus triste, plus désolante, plus navrante encore que le crime du 2 décembre, que les désastres de Sedan et de Metz et toutes les horreurs qui ont suivies, est la revue de ce qui se passe en France depuis bientôt un an.

Il semblait dès le commencement de la retraite de nos envahisseurs, qu'une seule pensée devait préoccuper toutes les intelligences, que tous les cœurs français après les horribles épreuves et les terribles leçons subies, devaient battre à l'unisson et que tous les citoyens allaient, avec la même ardeur, par un travail incessant, concourir au paiement des milliards consentis et procéder avec calme et ensemble à la régénération de la patrie.

On espérait que gouvernants, administrateurs et représentants, ne pensant qu'à la France malheureuse, au peuple, aux intérêts de tous, se hâteraient de rejeter bien loin toutes les lois monarchiques et les institutions verrouillées qui nous avaient perdus. On croyait qu'ils allaient s'empresser d'élever, de construire de nombreuses et véritables écoles accessibles à tous. On pensait que nos représentants, avec zèle, allaient nous doter d'un petit nombre de bonnes lois conformes au bon sens, à la justice, suivant les principes de liberté et d'égalité, faciles à être connues par tous et comprises par tous. Et a-t-il été ainsi ? Hélas non !

Dès leur réunion à Bordeaux, nos représentants peu soucieux des nouveaux besoins des populations, s'occupant de leurs ambitions personnelles, se sont livrés avec acharnement à des luttes passionnées à des intrigues sans nom et sans fin en faveur de plusieurs familles que le pays à diverses reprises avaient rejetées de son sein. Et cependant il n'ignorent pas ce que sont et ce que seraient pour la France toutes ces dynasties.

La France sait ce qu'elles lui ont conté ; elle sait que les divers partisans des monarchies ne mettent en avant les noms des prétendants que pour la satisfaction de leurs ambitions personnelles ; le maintien de l'urs privilèges où la conquête de nouvelles faveurs au détriment des intérêts du peuple.

La France sait aujourd'hui que ces quatre à cinq cents champions qui forment la majorité de l'Assemblée ne représentent qu'un nombre imperceptible de monarchiens épars dans la population française qui, comme eux, aspirent aux faveurs, aux privilèges. Elle a appris encore que lorsqu'elle les a vus capables de sacrifier sur l'autel de la patrie leurs ambitions, leurs préférences dynastiques et leur amour des monopoles, elle était dans l'illusion la plus complète.

La France ne peut plus avoir confiance en eux, alors que depuis bientôt dix mois, loin de se consacrer à l'étude des questions qui, pour l'humanité devaient être résolues sans délai, ils ont passé le temps qu'ils auraient dû employer à l'œuvre immense de notre régénération, à nous donner l'écurant spectacle de leurs rivalités, de leurs fureurs et de leurs efforts acharnés pour étouffer la République.

Nous ne pouvons dire dans un article ce que sont les divers travaux de nos représentants qu'on pourrait nommer touchés-à-tout. Nous devons nous borner à remarquer qu'eux-mêmes ne se gênent guère, et ne craignent pas de se montrer peu satisfaits de leurs œuvres généralement critiquées et blâmées par les électeurs.

Les partisans des divers prétendants forment la majorité de l'Assemblée. Cette majorité ne s'occupe que de ses rivalités, de ses intrigues monarchiques, a été sourde à toutes les réclamations, aux avertissements du pays ; elle n'a écouté ni les vœux des conseils municipaux, ni les supplications de milliers de pétitionnaires, ni même en dernier lieu les leçons données par les électeurs dans les derniers votes.

Cette majorité occupée à saper les fondements de la République, se roidit même contre les conseils généraux dont elle repousse les vœux.

Une espérance restait encore à la France agonisante. Le président de la République avait souvent affirmé que le gouvernement républicain était le meilleur des gouvernements ; elle comptait encore sur lui et espérait qu'il réduirait au silence tous ces agitateurs et qu'enfin elle pourrait dans le calme et la sécurité, travailler, penser sans crainte et payer son énorme dette. Vain espoir.

La lecture du message a détruit toutes les illusions, le président de la République s'est déclaré le très-humble serviteur de cette majorité royaliste élue en février, qui conspire à ciel ouvert le renversement de la République, n'aspirant qu'à relever un trône et à endosser la couronne du monarque à l'ombre duquel elle continuerait ses exploits du passé.

Depuis que les élus du février ont accompli leur mission (le traité avec la Prusse), ils ont entrepris au grand étonnement des électeurs de prolonger leur mandat et se sont mis à légiférer. Nous avons dit comment ils ont réussi,

non-seulement à ne contenter personne, mais encore à ne pas être eux-mêmes satisfaits de leurs œuvres.

Quoique cette majorité connaisse toute l'étendue de son impopularité, elle ne persiste pas moins à marcher vers son but depuis surtout sa rentrée du 4 décembre. En effet, tous ces actes nous prouvent ses désirs de comprimer et refouler les idées, les aspirations générales de la grande majorité des citoyens et son intolérance prend des proportions insupportables.

Il ne se produit dans son sein aucun projet de loi qui ne soit le précurseur d'une loi d'exemption ; on n'en voit rien sortir, d'institution ou d'administration, qui ne soit marqué, malgré son apparence légale, au coin de l'arbitraire.

Depuis, cette majorité si hautaine, si audacieuse en apparence, nous prouve par tous les moyens quelle emploie, qu'elle n'a point foi elle-même en cette omnipotence dont elle se prétend revêtue, on sent quelle a conscience de sa faiblesse et de son impuissance.

Les élus de février tremblent et sont constamment sur le qui vive ; ils se sont dit constituants et ne constituent pas ; Paris terrassé leur fait peur encore, ils n'osent cependant introniser leur idole.

Ils siègent à Versailles, mais si près de cet épouvantable Paris, il leur faut une armée pour se garantir d'un coup de main, ils se donnent une armée. La France leur était suspecte, ils ont désarmé cette inoffensive garde nationale qui à ses yeux votait mal.

Tout étant ainsi, ne pouvant redouter aucune résistance, vont-ils mettre à exécution leurs projets dynastiques ? Oh non ! ils n'osent, ils s'aperçoivent qu'il leur reste encore quelque chose à craindre de la France désarmée ? Il leur faut faire quelques lois de sûreté ; il leur faut aussi deux ou trois lois pour fermer l'accès de toutes fonctions, de tous emplois publics à cette classe qu'on appelle la foule. Il existe peut être malgré leur zèle deux ou trois préfets entachés de républicanisme il faut les changer. En hommes prudents, ils ne se hasardent point encore. Des journaux n'ont pas été très respectueux pour la commission des grâces, vite une loi qui les frappe.

Cette maudite presse qui n'est point subventionnée les empêche de dormir, de même qu'ils ont des tribunaux militaires exceptionnels il leur reste à créer un jury exceptionnel pour cette maudite presse.

Et puis ne leur faut-il pas aussi une nouvelle loi électorale qui éloigne des urnes les mécréants.

Enfin, après ce dernier attentat au suffrage universel oseront-ils proclamer un monarque ? Oui... si. Voilà où en sont les partisans des trônes.

DEVILLE.

Chronique locale

VILLE DE ROANNE

Emprunt de 300,000 fr.

(Décret du 22 octobre 1870.)

1^{er} TIRAGE DES OBLIGATIONS A REMBOURSER DU 20 DÉCEMBRE 1871.

Liste des 31 numéros sortis

Table with 4 columns of numbers: 12, 23, 25, 44, 45, 75, 81, 101, 105, 123, 187, 198, 227, 228, 252, 272, 300, 307, 318, 364, 371, 383, 426, 430, 433, 485, 519, 548, 557, 568, 587.

Les 31 obligations ci-dessus, portant les numéros ci-dessus, sont remboursables à partir du 31 décembre prochain, à la Caisse municipale, rue de Cadore, 24.

Emprunt de 1 Million

(Loi du 27 mai 1863.)

2^o TIRAGE AU SORT DES OBLIGATIONS A REMBOURSER DU 20 DÉCEMBRE 1871.

Liste des 73 numéros sortis

Table with 4 columns of numbers: 2, 83, 86, 61, 76, 108, 216, 224, 300, 301, 315, 352, 361, 388, 398, 410, 424, 454, 492, 501, 514, 553, 646, 663, 665, 715, 799, 832, 492, 508, 858, 859, 917, 943, 947, 950, 1001, 1089, 1115, 1121, 1146, 1198, 1199, 1208, 1263, 1271, 1304, 1304, 1343, 1348, 1372, 1377, 1395, 1402, 1498, 1502, 1504, 1546, 1556, 1637, 1643, 1698, 1708, 1738, 1741, 1784, 1802, 1820, 1852, 1867.

Les 73 obligations portant les numéros ci-dessus, sont remboursables, à partir du 31 décembre 1871, à la Caisse municipale, rue de Cadore, 24.

Mairie de Roanne

Impôt sur les chevaux et voitures

AVIS

Un très petit nombre de contribuables s'étant présenté jusqu'à ce jour pour faire les déclarations de leurs chevaux et voitures, l'administration vient les retardataires que leur déclarations ne seront valables que jusqu'au 15 janvier prochain. Passé ce délai ils seront passibles des pénalités portées par la loi.

PROCÈS DE L'HÔTEL-DE-VILLE

M. le Maire de Roanne a reçu la lettre suivante de M. Brignon chargé de représenter la ville contre les héritiers dans l'affaire Bessay au sujet de l'achèvement des travaux de construction de l'Hôtel-de-Ville.

M. le Maire,

L'instruction de notre affaire est enfin complète et le rapporteur vient d'être désigné. Le Conseil a fait choix de M. Demangeot auditeur au Conseil d'Etat, je vais faire toutes les diligences possibles pour obtenir une prompt solution.

Recevez etc.,

St. Brignon

Espérons que la solution de cette affaire qui préoccupe justement notre population ne se fera pas attendre trop longtemps.

On nous annonce la mort de M. le docteur Poyet, ancien maire de Pouilly-les-Nonnains, qui avait posé sa candidature aux dernières élections dans le canton de St-Haon.

La bibliothèque de la ville de Roanne a reçu depuis peu la *vie de Monseigneur Pavy* évêque d'Alger, notre compatriote, par son frère l'abbé Pavy, 2 volumes in-8°. Cette publication offre un grand intérêt pour l'histoire de la propagande catholique dans notre colonie africaine.

Le Conseil général du département du Rhône a voté dans la dernière session un secours de 1500 francs aux héritiers de Benoit Raclot inventeur d'un procédé pour guérir la vigne des ravages de la pyrale, on sait que Benoit Raclot, mort dans la misère était notre compatriote. Il a exercé longtemps les fonctions de greffier du tribunal de commerce de Roanne, sa famille habite encore notre département.

Mercredi dernier un commencement d'incendie a eu lieu dans une baraque établie sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Un peu de braise oubliée dans une chaudière a mis le feu à des matières combustibles. Heureusement de prompts secours ont pu être donnés, et les dégâts sont peu considérables.

Le 15 décembre la Chambre de Commerce de Roanne s'est réunie pour entendre le rapport de M. Chaverondier sur les nouveaux impôts.

La Chambre a donné un avis favorable à l'impôt sur les revenus et appointements au dessus de 2,000 francs. Elle a repoussé le projet d'imposer les bénéfices des maisons de commerce et de frapper les matières premières employées dans l'industrie.

Elle a admis le principe d'une augmentation sur les patentes proportionnée au nombre de métiers employés en supprimant le maximum qui existe aujourd'hui.

Il est en effet souverainement injuste de faire payer à de petits fabricants la même cote qu'à d'importantes maisons qui emploient souvent un nombre d'ouvriers dix fois plus considérable.

Cette délibération de notre Chambre de Commerce nous paraît très sage. Espérons qu'elle sera prise en considération par le gouvernement dans la rédaction des nouvelles lois financières.

Nos députés à l'œuvre.

C'est à leurs actes qu'on apprécie les hommes politiques. M. Chérin a signé le projet de loi demandant le retour de l'assemblée nationale à Paris.

M. Auguste Boullier a voté contre l'aliénation des diamants de la couronne. « COMPAREZ ET JUGEZ, comme disait si bien feu M. Dechastelus.

Que M. de Sugny ait voté pour la monarchie, légitime, définitive, cela se comprend ; il est dans son rôle de noble. Il a à la chose un intérêt évident. Mais que diable le vilain Boullier qui ne descend des croisés par aucune branche veut-il faire de tant de pierres précieuses ! Est-ce pour les jeter dans le jardin de sa chère République ?

Les journaux de Seine-et-Oise annoncent que la police a fait une perquisition au Château de Chamarande habité par M. le duc de Persigny. Notre illustre compatriote serait-il donc vraiment devenu républicain pour qu'on fouille ses tiroirs ni plus ni moins que ceux de M. Audiffred. Bien sur on l'aura dénoncé comme affilié à l'Alliance de St-Etienne. La police de M. Ducros est si habile... s'il est possible espérons que M. Genton le défendra.

M. Auguste Boullier, le libéral, a voté l'ordre du jour favorable à la rentrée des princes d'Orléans à la Chambre.

Il a voté également pour la nomination des juges Consulaires par des notables triés sur le volet administratif et contre l'amendement qui voulait les faire élire par tous les patentés ayant cinq ans d'exercice.

Électeurs, souvenez-vous de lui !

Avez-vous observé quelquefois un chat guettant une souris. La bête féline joint une insouciance absolue ; immobile, elle paraît étrangère à tout, ce qui se passe autour d'elle. Mais à la proie qu'elle convoite vient-elle se montrer à sa portée, aussitôt elle s'élance, d'un bond, la saisi et vous l'exécute.

Je ne voudrais pas être irrévérencieux à l'égard de notre Préfet, je professe pour l'autorité, le respect le plus profond. Cependant, je l'avouerai, dès la foudre céleste chatier mon audace, en voyant M. Ducros, frapper dru et menu les Conseils municipaux, je suis toujours tenté de me représenter le premier fonctionnaire de notre département sous les traits de Raminagrobis.

M. Ducros trône dans son cabinet ; il paraît dormir. Point : Il observe. Là-bas, dans le lointain, des Conseillers municipaux s'assemblent ; ils délibèrent. M. Ducros les regarde. Ces braves gens s'imaginent qu'ils délibèrent quelque chose. M. Ducros rit dans sa barbe, placés si loin de lui ne pouvant les entendre, il les laisse faire.

Cependant, voici que leurs décisions prennent une forme ; on les couche sur le papier. M. Ducros ne bouge pas encore. On les transcrit sur des feuilles volantes ; pas un mouvement. Elles arrivent à la Sous-Préfecture ; un

léger clignement d'œil imperceptible, pour un observateur vulgaire... Puis plus rien. M. Ducros, rendrait des points au dieu Terme!

Mais, le courrier part, et la poste dépose dans le cabinet du maître, les plis sur les plis; plus prompt que l'éclair, M. Ducros les saisit, et de ses plus belles dents, avec une adresse difficile à décrire, vous déchire toutes ces résolutions. Tout y passe, tout ce qui est marqué au coin du progrès, mais surtout les commissions permanentes (proph pudor) les écoles, les institutions laïques.

Le 4 septembre 1871, le Conseil municipal de Roanne, a décidé la création de deux écoles de filles dans les faubourgs Clermont et Mulsant.

M. le Préfet a fait diverses objections à cette délibération; le Conseil municipal y a répondu le 7 octobre.

Depuis ce temps M. le Préfet fait le mort. Nous le supplions très-humblement, très-respectueusement de nous dire quand il lui plaira de donner son approbation à la décision du Conseil.

La circulaire suivante a été adressée à tous les maires du département.

St-Etienne, le 13 octobre 1871.

Monsieur le Maire,

Cent et quelques chevaux de l'armée vont, d'ici à quelques jours, être remis encore à l'agriculture par le 19^{me} d'artillerie à Valenciennes. Je vous prie de vouloir bien porter ce fait à la connaissance des agriculteurs de votre commune et de me transmettre d'urgence, dans le plus bref délai possible, après les avoir apostillées, les demandes qui pourront vous être faites. Toutes celles déjà produites et qui n'ont pas reçu satisfaction pourront être renouvelées.

Je crois devoir vous rappeler que les demandes doivent être écrites sur papier timbré et contenir l'indication du nombre d'hectares dont se compose l'exploitation qu'elles concernent.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet de la Loire, Ducros.

St-Etienne, le 15 octobre 1871.

Monsieur le Maire,

On m'informe que plusieurs cas de peste bovine sont signalés dans le département du Rhône, afin de prévenir les dangers de ce fait, s'il est exact, je vous prie de rappeler à vos administrés les dispositions de l'arrêté Préfectoral en date du 18 mars 1861 et notamment les prescriptions de l'article 6. Cet arrêté qui a été affiché se trouve également inséré au recueil des actes administratifs de 1871, n° 18, page 37, Veuillez vous y reporter.

J'invite M. le Commandant de gendarmerie de prescrire à tous les gendarmes du département de vous prêter leur concours pour empêcher l'invasion du fléau et pour assurer l'exécution de l'arrêté Préfectoral précité.

Agréés, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet de la Loire, Ducros.

St-Etienne, le 19 octobre 1871.

Monsieur le Maire,

Je vous prie de vouloir bien m'envoyer l'état de tous les amputés de la dernière guerre, qui résident dans votre commune. Ce tableau, qui devra être adressé négatif lorsqu'il n'y aura pas d'amputé dans la commune, contiendra, dans le cas contraire, l'indication de la bataille ou a été reçue la blessure ayant nécessité la mutilation.

Je désire que ces renseignements me parviennent pour le 25 octobre courant au plus tard.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet de la Loire, Ducros.

On lit dans le Journal de Roanne, du 17 courant :

Il y a eu des illuminations à Saint-Etienne pour le 8 décembre et des illuminations très brillantes.

L'Éclair, qui constate le fait, s'écrit, dans un beau mouvement de colère :

« L'éclair, qui constate le fait, s'écrit, dans un beau mouvement de colère : aucun procès-verbal n'a été dressé !... Il y avait eu de quoi faire ! »

Or, voici, en vérité, ce que nous avions dit :

« Saint-Etienne a pris tout à coup, dans la soirée d'hier, un air de fête, de nombreuses illuminations brillèrent de toutes parts. »

On célébrait une fête religieuse.

Aucun procès-verbal n'a été dressé, et aucune entrave n'a été apportée, que nous sachions, contre les auteurs de cette manifestation, toute pacifique du reste, et à laquelle nous ne verrions aucun inconvénient, pour notre part, si la liberté était la même pour tous, et si on avait pu, cette année, par exemple, fêter aussi librement l'anniversaire du 4 Septembre.

Les manifestations sont licites pour les uns, illicites pour les autres : voilà ce que nous blâmons.

Ce fait constitue, selon nous, de la part de l'autorité, un véritable abus.

Il était de notre devoir de constater qu'il y a ici deux poids et deux mesures, ce qui ne saurait être dans un pays sinon libre, du moins qui manifeste chaque jour assez hautement sa volonté de le devenir.

On peut maintenant juger du vrai sens de notre observation et de la bonne foi de ces journaux monarchiens, quand ils reprochent ou plutôt qu'ils tronquent ainsi nos articles.

L'Éclair.

Le Progrès de Lyon pose au gouvernement la question suivante :

« Les trente-sept millions 740,000 fr. payés par l'Etat aux créanciers de Louis-Philippe, ont-ils été remboursés à l'Etat ? »

La Reichsgesetzblatt publie également la loi punissant d'un emprisonnement d'un jour à deux ans tout prêtre qui aura parlé en chaire, de manière à troubler la paix publique, des affaires du pays.

Il était question d'offrir un témoignage de reconnaissance au bourgmestre de Bruxelles, qui a contribué à empêcher des rixes sanglantes et à rétablir l'ordre, pendant les derniers troubles.

M. Anspach a sagement refusé toute démonstration en sa faveur, attendu, dit-il, qu'il n'est pas désirable qu'un homme public soit l'objet de manifestations exceptionnelles, et qu'au sein d'une démocratie le devoir accompli doit trouver son unique récompense dans l'estime et l'affection des citoyens.

Avant hier soir, vers minuit, une bande d'individus, probablement enivré par d'abondantes libations, descendant à Marseille, la rue Noailles en poussant les cris de : Vive le roi ! Pas un agent de police ne se montra pour faire cesser ces cris scandés, c'est tout naturel.

Tout à coup quelques jeunes gens, qu'à leur langage on a reconnu pour être des Marseillais, se sont portés à la rencontre de cette bande en lui intimant l'ordre de cesser des cris qui constituaient le plus grand danger à la paix et au mépris du gouvernement. Le courage de ces défenseurs avisés de la légitimité n'a pas tenu devant l'attitude ferme de leurs interlocuteurs; ils se sont enfilés dans toutes les directions; mais il est heureux que nul policier n'ait songé à inquiéter nos jeunes républicains.

On signale assez souvent dans l'industrie de l'étamage une fraude sur laquelle il est bon d'appeler l'attention, à cause des graves désordres organiques qui peuvent en résulter.

Des étameurs ambulants se serviraient de zinc au lieu d'étain pour l'étamage des ustensiles de cuisine, et cela pour cette raison bien simple que le zinc vaut soixante-dix centimes le kilogramme, tandis que la même quantité d'étain coûte de trois à quatre francs.

La fraude n'est pas facile à reconnaître à la simple vue, la couche de zinc étant aussi blanche et aussi brillante que celle d'étain; mais on peut s'assurer de la véritable nature du métal employé par l'étameur en faisant bouillir dans la casserole suspecte une petite quantité de vinaigre. Si la couche protectrice résiste sans se ternir, on peut être certain que c'est l'étain qui la constitue; si elle se ternit, disparaît, soit par places, soit en totalité, c'est que l'étamage a été fait au zinc, et il n'y a plus qu'à porter la casserole chez le commissaire de police. — République républicaine.

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

AVIS

Un concours sera ouvert au mois d'avril 1872, pour l'admission au grade de surintendant dans l'administration des contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter trouveront auprès de M. le directeur des contributions directes de leur département tous les renseignements relatifs aux conditions à remplir et aux pièces à fournir pour être admis au dit concours.

Le registre d'inscription devant être clos à Paris le 31 janvier, les demandes qui parviendraient à l'administration centrale, après cette époque, ne pourraient être reçues que pour le concours de 1873.

Les candidats doivent être pourvus de l'un des diplômes de bachelier ès-lettres ou bachelier ès-sciences.

Ils ne sont autorisés à concourir qu'à la condition d'avoir, préalablement à l'examen, levé, rapporté et calculé un plan comprenant au moins 50 hectares et 100 parcelles; si ce travail ne paraissait pas à l'administration témoigner d'un ensemble suffisant de connaissances sur la matière, le postulant ne serait pas admis à subir l'examen.

L'examen comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Les épreuves écrites consistent en une dictée, une rédaction, une formation de tableaux et une copie de plan.

Les épreuves orales portent : 1° Sur les mathématiques élémentaires, et notamment sur les proportions, les logarithmes, l'usage des tables, la trigonométrie rectiligne, l'égalité et la similitude des figures, le calcul des surfaces et la mesure des volumes (parallépipède, prisme, pyramide, cône, tronc de cône, sphère); sur la théorie de l'arpentage et sur les procédés à suivre pour le rapport et le calcul des plans.

Le ministre des finances a prorogé jusqu'au 25 février 1872 le délai accordé au public, soit pour échanger les anciens papiers timbrés contre des papiers de même nature revêtus du contre-timbre ou des nouveaux timbres, soit pour faire contre-timbrer, moyennant un supplément de droit (loi du 23 août 1871, art. 2), les papiers timbrés à l'extraordinaire, restés sans emploi.

M. le Rédacteur.

Correspondant au journal le Courrier de Roanne, il m'est revenu ce jour que M. Pousset, maire de Cordelles, peu content de la protestation insérée dans le dernier numéro du dit journal, était venu se plaindre de la non insertion de sa lettre entière.

Je crois que c'est par charité que le Courrier de Roanne a inséré cette simple protestation, qui ne me gênait en rien.

Mais j'apprends aussi que M. Pousset aurait dit au bureau de la rédaction que le fait des trois urnes avancé par le Courrier était une calomnie, et je lui réponds par le prochain numéro que le fait m'a été raconté et affirmé par de bons habitants de sa commune, en face de témoins honorables et que n'ayant pas lieu de suspecter leurs dires, je les maintiens jusqu'à preuve contraire. Quand aux déductions que j'ai tirées du fait je les maintiens dans leur entier.

MOLLON.

La classe ouvrière en Angleterre, est admirable (disait un savant), elle procède avec

calme et méthode à son émancipation, à la revendication de ses droits.

Dans ses réunions elle discute avec sang-froid toutes les questions relatives à l'amélioration de son sort; dans ses nombreux meetings où assistent des milliers d'ouvriers, les divers orateurs, quelques soient leurs discours, n'y excitent aucun désordre et n'y soulèvent aucune mauvaise passion, tandis que chez nous les ouvriers. — Halte-là! mon beau monsieur.

Les travailleurs français ne sont point moins bons, moins intelligents, moins désireux de conquérir par des voies pacifiques leurs droits légitimes. Ne leur faites pas injure et sachez qu'ils n'agiraient pas autrement que leurs frères d'outre-marque, s'ils jouissaient des libertés anglaises et si la police d'ici était aussi polie que celle des îles Britanniques. Nos bourgeois devraient savoir ça, et ne pas prendre l'effet pour la cause.

Un Tisseur.

AMNISTIE

Au moment où la commission des grâces va se mettre, enfin, à la besogne, une recrudescence de haine, de fureur, de rage froide, se manifeste dans la presse.

« Pas de grâce! pas de grâce! A mort! à mort! »

Des sauvages ne seraient pas pires. Le rimailleur Jolivet descend de son petit Parnasse ordinaire pour injurier Rossel en mauvaise prose. Il veut qu'on fusille Rossel.

Le catholique Serret, de l'Univers, s'écrit : « La honteuse calamité des temps est que l'ordre est désarmé; que le crime séjourné inopinié et inexpulsé dans les veines du corps social. »

Je ne connais pas l'Evangile aussi bien que ces gens-là; mais il me semble me rappeler qu'on y prêche surtout la paix, le pardon, l'oubli des injures, etc.

Mais laissons de côté cette note sentimentale; avec les conservateurs, il faut parler intérêt.

Que gagnerez-vous à la rigueur extrême? Tout est là.

Vous en avez tué quinze mille; vous en auriez tué trente mille, seriez-vous plus avancés? Après? Les fusillés ne reviennent pas! dites-vous... Erreur! ils reviennent!... Vengeance inutile!... ça repousse; ça repousse même plus dru!

En aviez-vous assez tué en juin 48 et en décembre 51? En manquait-il beaucoup à l'appel en mars dernier? Persuadez-vous donc une bonne fois de ceci; que vous ne supprimerez jamais, jamais la Révolution, et qu'il vaudrait mieux, pour vous, pour tout le monde, tâcher de faire bon ménage avec elle, que de l'irriter sans cesse et de la pousser à bout! — La Constitution.

Troisième liste de souscription des ouvriers de Roanne en faveur des ouvriers, de J. B. Martin de Larare, en grève depuis deux mois et demi.

Table listing names and amounts: MM. Vilachon, 6 80; Dubuis et Portier, 11 00; Gontard et Centier, 38 45; Gontard, 21 15; Molton, 1; Roche et Gilet, rue St-honorée, 12; Millet André, clos de Rivoir, 12 80; D'un Républicain, 5 80; Guignonnet Claude et Jonnard, 12; Barbier et Barret, du rivage, 27 10; Roehon et Troncy, f. g. Mulsant, 19 70; Sornin et Briday, rue la berche, 44 60; Ovis et Philbert Montala, 14 90; Avel et Göttenoir, Baraque, 31 70; Gay et Bornichon, aoutte clermont, 46 05; Guallet Opporcel, rivage, 11 80; Pére, 10 53; Pelosse et Champal, 14 35; Bayon, Dionnet, 14 05; Buda et Vergos, 22 45; Montrouzier et Désormier, 14 40; Tissier Souchon et Buty, 52 50; Epinasse et Place, 8 80; Degerre et Degueurce, 7 40; Déchamp et Suchet, 6 45; Dubuin Cécéhasme, 19 70; Ternoir et Gayard, rue sautet, 20 05; Total, 528. 15

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

du 16 au 24 DÉCEMBRE.

Mariages (4).

Rattier Pierre, 30 ans, tisseur, et Côté Antoinette 20 ans, tisseuse. — Fragne André, 34 ans, cultivateur, et Tixier Antoinette 28 ans, domestique. — Martin Mathieu, 21 ans, tisseur, et Busseuil Catherine 18 ans, tisseuse. — Pizat Etienne, 58 ans, propriétaire, et Puravel Marie 32 ans, domestique.

Naissances (9).

Duverger Claude Auguste, fils de Nicolas Duverger, et de Potry Augustine. — Duverger Francisque, fils de Nicolas Duverger et de Potry Augustine. — Menard Jeanne, fille de Jean Menard, et de Lacour Benoite. — Cantonnet Antoine, fils de Léonard Cantonnet, et de Mathé Jeanne. — Dubuis Elisabeth, fille de Jean Dubuis, et de Tournaire Jeanne. — Baudinat Antoine, fils de Pierre Baudinat, et de Penel Marguerite. — Bourbon Joseph, fils de Georges Bourbon, et de Polzat Joséphine. — Benoit Victor, fils de Claude Benoit, et de Thoral Elisabeth. — Duverger Joseph, fils de Pierre Duverger, et de Begon Marie.

Deaths (16).

Bresson Benoit, 74 ans, cultivateur, époux de Goutailleur Claudine. — Labarre Gabrielle, 64 ans, veuve de Dumas Antoine. — Deveaux Jean-Marie, 15 jours. — Richard Joseph, 76 ans, rentier, veuf de Grenier-Ghollet Claudine. — Berry Florion, 20 ans, domestique. — Acary Marguerite, 11 mois. — Buissou Pierre, 64 ans, tisseur, époux de Dumontet Marie. — Beaujeu Françoise, 73 ans, rentière, veuve de Moreau Benoit. — Baudon Louise, 37 ans, journalière, épouse de Deveaux Jean. — Cretin Antoine, 30 ans, tisseur, célibataire. — Robin Marie, 126 ans, bohémienne de colon, célibataire. — Poitrier Anne-Marie, 16 ans. — Grand Antoine, soldat au 55^{me} régiment de marche, décédé à Charbonny, âgé de 21 ans. — Detour Vincent, caporal au 17^{me} bataillon de chasseurs à pied, décédé à Versailles, âgé de 24 ans. — Marchizat Charles Claude, au 27^{me} bataillon de chasseurs à pied, sergent-major, décédé à Gaiet, soldat au 19^{me} bataillon de chasseurs à pied, décédé à Sedan, âgé de 31 ans. — Collet Claude, soldat au 50^{me} régiment de ligne, décédé à Aumale (Algérie), âgé de 24 ans.

La SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, Banque de Crédit et d'Émission, dont le siège social est place Vendôme, 16, à Paris, possède déjà des succursales dans les principales villes de France.

Les résultats avantageux procurés au public et les services rendus chaque jour par ces annexes d'un établissement financier important, vont provoquer de nouvelles créations, et nous savons de source certaine que des offres d'affaires et des demandes de représentation sont journellement adressées à cette Société, pour établir des succursales et agences dans les principales villes de notre département. C'est là une nouvelle que nous sommes heureux d'enregistrer.

MERCURIALE

Table with columns: Jeudi 9, Vend. 17. Items include Froment, 1er q. d. déc., Froment, 2e qualité, Froment, 3e qualité, Seigle, 1er qualité, Seigle, 2e qualité, Seigle, 3e qualité, Orge, double decal., Avoine, Haricots, Farine, 1er qté. 125 k., Farine, 2me qualité, Farine, 3e q. barilletée, Pain blanc, le kil., Pain bis., Pain de ménage, Foin, les 100 kil., Paille, Œufs la douzaine, Beurre le kilog.

Il y a quelques jours nous avons eu occasion de parler d'une brochure très vantée par nos confrères de Paris, intitulée: Guérison radicale de l'asthme et du catarrhe par le traitement de Mme Vve Pau, sage-femme, qui se vend 1 fr. à Paris, chez l'éditeur Lachaud, 4, place du Théâtre Français.

Depuis, nous avons appris qu'en septembre dernier à la Faculté de Médecine, les professeurs se sont préoccupés des moyens employés par Mme Pau, et se sont plu à dire que ces moyens sont ceux qui aient obtenu le plus et les meilleurs succès jusqu'à ce jour.

Dans tous les cas de grippe, rhumes de poitrine et bronchites, on ne saurait trop recommander une préparation dont l'efficacité est consacrée par soixante ans d'expérience, que les CHOMEL, les LOUIS, les RECAMIER et les célèbres médecins de Paris recommandent dans leur clinique et leurs ouvrages. Nous voulons parler du sirop de PIERRE LAMOUROUX qui n'a pu être encore détrôné par les nombreuses imitations que son succès a fait éclore. Le soulagement est immédiat et la guérison complète en quelques jours. Dans toutes les pharmacies.

LES COURS de l'Ecole supérieure

DU COMMERCE DE PARIS, 102, rue Amelot, pour la prochaine année scolaire, commenceront le 8 Janvier 1872.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION (ANONYME) Siège social 16, place Vendôme A PARIS Capital: DIX MILLIONS de francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. LEFEBVRE-DURFLE, Grand-Officier de la Légion d'honneur, ancien Ministre du commerce et de l'agriculture, et ancien Ministre des travaux publics. ALEXANDRE OLLIVAN, Grand-Cordon de Charles III, ancien Ministre et Président du Conseil supérieur de l'instruction publique d'Espagne. D'ASSIER, Propriétaire, Membre du Conseil général de la Loire. BARON DE SAINT-PIERRE *, (G. *) Officier de l'instruction publique, ancien Préfet de l'Aveyron et du Jura. HALBRONN (O. *), Banquier, Directeur-Gérant de la Presse. PATÉ, Grand-Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre du Bain d'Angle terre, (G. * *), Général de division. MARQUIS DE RADPONT, Propriétaire. CH. WELESLEY (C. * *), Associé d'Agent de change, à Paris.

CENSEURS

J. RANDOING (O. *, C. *), ancien député et ancien Président du Conseil général de la Somme. H. GEYLER (C. *), Ingénieur.

Opérations de la Société.

Participation aux Emprunts publics. Ouverture de crédit pour travaux publics et entreprises industrielles d'intérêt local. Comptes courants à intérêts avec chèques. Prêts et avances sur titres (mêmes numéros conservés). Escompte et paiement de tous coupons échus et à échoir. Opérations de bourse au comptant et à terme. Reportis en participation produisant un revenu de 12 à 15%.

ÉCHANGE DES TITRES ITALIENS

Arbitrage exceptionnel et immédiat pour les porteurs de valeurs sans revenu.

Versements pour le compte des Souscripteurs à l'Emprunt national 5% et aux Obligations 1871 de la Ville de Paris.

Des Succursales et Agences vont être successivement organisées dans les principales localités de la France.

Les rhumes, irritations de poitrine, les maux de gorge, les rhumatismes, douleurs etc. sont guéris par une application du Papier Wlinski, 1 fr. 50 la boîte. Dans toutes les pharmacies.

Glaces

Depuis 0 fr. 25

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

M. FORGE-BONNET, qui a déballé à l'angle des rues du COLLÈGE et Ste-ELISABETH, prévient les habitants de cette ville et des environs, qu'il vient de recevoir une grande quantité de marchandises pour CADEAUX et ETRENNES.

Ces Marchandises seront vendues à un prix exceptionnel de bon marché.

**ON PEUT VISITER SANS ÊTRE OBLIGÉ D'ACHETER
PLUS QUE QUELQUES JOURS DE VENTE**

TAPIS
ET DESCENTES DE LIT
Depuis 2 fr.

41 ANS DE SUCCÈS.
GUÉRISON PROMPTE ET FACILE DES
MALADIES SECRÈTES
Acretés et vices du sang, dartres, scrofules et autres affections contagieuses, par l'usage du sirop, *Dépuratif végétal de Salspareille*.
Injections et capsules préparées pour assurer d'une manière certaine la guérison des écoulements nouveaux ou anciens, quelle que soit leur nature.
LYON, PHARMACIE RUE MULET, 10, AU 1^{er} ÉTAGE 87

LA PROBITÉ FINANCIÈRE
Journal financier et politique
PARAISANT TOUS LES MERCREDIS
Renseignements gratuits sur toutes valeurs. Envoi pendant un mois à toute personne qui en fera la demande.
Un an, 3 francs
13, FAUBOURG MONTMARTRE

LE SOIR
JOURNAL PARISIEN DES DERNIÈRES NOUVELLES
Rédacteur en chef : HECTOR PESSARD.
publiera en feuilleton
DANS LE COURANT DU MOIS DE NOVEMBRE
UN
GRAND ROMAN NATIONAL INÉDIT
DE MM.
Erkmann-Chatrian
INTITULÉ
HISTOIRE DU PLÉBISCITE
RACONTÉ PAR UN DES
7,500,000
OUI

Avis aux débiteurs ET AUX CONSOMMATEURS.
M. Damon, fils aîné, fabricant de plâtre, rue du Rivage, à Roanne, à l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1^{er} décembre 1871, il aura, même rue, pour la vente en gros, un magasin de vin de Bourgogne.
Bonne qualité et prix réduits. 151

Par suite des événements
VENTE
à plus de 50 % de Rabais, soit :
à volonté, en maillechort ou aluminium, faisant le même effet que l'or, ou nickel et en argent contrefaites, vendues :
Montres à verge... 7 fr. 50
à cylindres, rubis et secondes... 13 50
Mêmes avec boussole en pris... 20 »
Mêmes à ancre et 4 boîtiers... 25 »
à cylindre et remontoir au pendentif, en mêmes métaux, vendus :
En 3^e qualité... 20 fr. »
En 2^e qualité... 25 »
En 1^{re} qualité... 30 »
tout en nivre 8 fr. 50

A VENDRE
Avoines, Foins et Pailles
S'adresser à M. GRIVOLAT
Magasin Limousin, à Roanne. 86

MACHINES A COUDRE
Envoi franco du Catalogue illustré des meilleurs systèmes de Machines à coudre, à toute personne qui le demandera à M. E. BRION, 108, Boulevard Sebastopol, Paris.
Qualité, bon marché et garantie. Maison fondée depuis 42 ans

CHANGEMENT DE DOMICILE
L'Étude de M^e HELLE, notaire, successeur de M^e DUMONT ci-devant rue de Cadore, maison Vadon, est transférée, rue du Collège, n^o 17 (ancienne maison GEOFFROY, notaire). 142

AVANCES DE BANQUE aux négociants et industriels français et étrangers désireux d'agrandir leur commerce et industrie. S'adresser ou écrire franco à M. Hyver, 78, rue, J.-J. Rousseau, à Paris. 156

Chronomètres
de cheminée, entièrement dorés, à socle et globe, très-beaux sujets :
De module ordinaire... 20 fr. »
De module plus grand... 30 »
Du dernier module... 40 »
Pendules tout en marbre... 45 »
Mêmes avec riche sujet... 60 »

FONDS D'AUBERGE A VENDRE
S'y adresser, rue Poisson, 35.

A LOUER DE SUITE UN JOLI APPARTEMENT
Situé rue Nationale, 32.
S'adresser pour visiter et pour traiter, à l'imprimerie Marion et Vignal. 118

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Trois Mois : 16 fr. — Un an 64 fr.
On s'abonne dès à présent à l'Administration du SOIR
4, RUE DE LA PAIX A PARIS, 4
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DES DÉPARTEMENTS

A LOUER DE SUITE UN JOLI APPARTEMENT
Situé rue Nationale, 32.
S'adresser pour visiter et pour traiter à l'imprimerie Marion et Vignal. 234

Tableaux-Horloge
toile peinte à l'huile, riche cadre doré :
Sans musique... 24 fr. »
Avec musique... 45 »
à cylindre et rubis 45 fr.

LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE PARIS
LE PEUPLE SOUVERAIN
RÉDACTION
RÉDACTEUR EN CHEF : PASCAL DUPRAT, REPRESENTANT DU PEUPLE
Principaux rédacteurs :
CHARLES BOISSET, FARCY, A. FOLLIET, NOËL PARFAIT, JULES BRISSON. — Représentants du peuple : A. ESQUIROS, H. de LACRETELLE, LIMPÉRAN, HENRI TOLAIN. — Représentants du peuple : ALBERT DE LABERGE, ANDRÉ GÉRARD, RODOLPHE ROUSSEAU, EDOUARD SIEBECKER, H. VERDEILLE.
LES TABLES DE PROSCRIPTION DE LOUIS BONAPARTE ET DE SES COMPLICES
PAR PASCAL DUPRAT
On y trouvera l'histoire des Commissions mixtes, avec le nom et le rôle de chacun de leurs membres.
Les numéros parus contenant les Tableaux de proscriptions seront envoyés aux nouveaux abonnés.
Le PEUPLE SOUVERAIN donnera aussi des correspondances de toutes les capitales de l'Europe, avec une partie commerciale très-complète et des dépêches quotidiennes sur le mouvement des principaux marchés.
Il publiera chaque jour le compte rendu des séances de l'Assemblée nationale.
Le PEUPLE SOUVERAIN, dans l'intérêt de la propagande républicaine qu'il poursuit, a décidé de réduire ses abonnements aux prix suivants :
PARIS et DÉPARTEMENTS : Un an, 36 fr. Six mois, 18 fr. Trois mois, 10 fr.
Le Numéro, à Paris, 10 cent., dans les départements et dans les gares, 15 c.
On s'abonne en adressant un mandat de poste à l'ordre de M. le Directeur Administrateur, 152, rue Montmartre.

GARGARISME SOLIDE
OU
PASTILLES FREBAULT
Maux de gorge, Aplites, Angines, Scorbut, inflammation des amygdales, de la bouche, du palais, de la langue, des gencives, Granulations de la gorge, Rhumes, Bronchites, Affections chroniques du larynx et du pharynx et de l'osophage, Douceur de la voix, Indisposition et du ton aux organes de la voix. — Indispensable aux chanteurs, professeurs, fumeurs, etc.
GUÉRISON RAPIDE ET SURE
Dans toutes les pharmacies
VENTE EN GROS :
DILON, Pharmacie FREBAULT ;
Toutes les maisons de Droguerie de FRANCE.
Et à Roanne, chez M. Garnier, pharmacien.

UN EMPLOYÉ, ayant connaissance de la fabrication de cotonnades, désire entrer dans un magasin.
S'adresser au bureau du journal. 158

Montres d'or
Envoi franco partout, contre mandats-poste et timbres-poste, ou contre remboursement pour les demandes au-dessus de 50 fr. — En France, s'adresser au représentant, M. Louis GUÉNOT, 23, rue Bourbon, à Lyon. 144

AVIS
DROGUERIE DE COULEURS
GROS ET DÉTAIL
RAVELLI FRÈRES
ROANNE (LOIRE)

DURAND
Tapissier
A ROANNE
A l'honneur de prévenir sa clientèle que son magasin, situé rue du Collège, est actuellement
71, rue Sainte-Elisabeth, 71
à côté de la Poste.
Dépôt de Tapis oriental, Mousseline brodée et unie, et Rideaux de guipure.

A VENDRE
Pour cause de santé
UN FONDS
DE MAGASIN DE MODES
Parfaitement agencé, et situé dans un des beaux quartiers de la ville.
Il sera donné des facilités pour le paiement.
S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL. 102.

PLUS DE HERNIES
Guérison radicale des Hernies et Descentes de l'anneau de feu par Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Écrire franco à M. M. Général Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de M. Simon, par le Dr. P. Briand, aux Herbières (Vendée).

Fabrique de couleurs broyées et préparées, siccatives, prêtes à employer.
MAGASINS ET DÉPÔTS
RUE DES MINIMES, 29,
MAGASIN DE PAPIERS PEINTS. — GRAND ASSORTIMENT.
RUE NATIONALE, 36.

Grand succès du jour
LA VELOUTINE
Est une Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth. Par conséquent, son action est salutaire sur la peau. Elle est invisible et adhérente, aussi donne-t-elle au visage une fraîcheur et un velouté naturels.
Inventeur Ch. Fay, Parfumeur, 9, rue de la Paix, Paris.
Se trouve chez les principaux Pharmaciens, Parfumeurs et Coiffeurs en France et à l'étranger. 5 francs la boîte complète, avec houppie.
Une notice ardoquée et illustrée accompagne chaque boîte.

BEAU MOBILIER
De l'Hôtel des Bains situé à Vichy près le grand établissement thermal, consistant en : meubles de Salons, Meubles de salle à manger, Linges, Rideaux, Literie, Armoires à glace acajou et palissandre, Canapés, Fauteuils, Commodes, Tables de nuit, Bureaux, Pendules, Tables, Tapis, Porcelaine, Argenterie, Verrerie, Cristallerie de luxe et ordinaire etc., etc.
LE TOUT EN TRÈS-BON ÉTAT, garnissant plus de 60 chambres et 5 salons.
Cette vente aura lieu par le ministère de M^e Cureyras, notaire à Cusset, le Dimanche 17 décembre courant, à midi et jours suivants, et se continuera les dimanche, lundi et mardi de chaque semaine qui suivront, au dit hôtel des Bains.
Prix payable comptant, six pour cent en sus des centimes.

Moniteur de la Banque
ET DE LA BOURSE (4^e année).
Donnant les listes de tous les tirages, Publiant la revue de toutes les valeurs avec une appréciation détaillée sur chacune d'elles.
RENSEIGNEMENTS COMPLETS
Deux N^{os} par mois de 16 pages de texte chacun.
2 fr. par An
Payables en timb. ou en mandats sur la poste
1, rue du Quatre-Septembre, Paris
Edition hebdomadaire à 40 fr. par An.

Colles de farine, — d'amidon, — et de peau de gants, cuites et préparées.
Vernis gras copal, et dépôt spécial de vernis anglais, pour carrosserie.
Pinceaux en tout genre, à filets et à miniature.
Spécialité et accessoires pour fournitures de peinture artistique (tubes à l'huile), l'aquarelle et le pastel.
Vernis rouge Chinois siccatif, pour carreaux et parquets, recommandé par sa dureté, son brillant, et séchant en trois heures, supprimant tout frottage.
Rogences en carton-pierre. Spécialité et outils de plâtrerie. 161

BENZINE J. GARDOT
DILON
Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon : 1 fr. 25. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. — 102
A Roanne, chez Mme Vve MONTROUSSIER, droguiste

ETRENNES UTILES
PRIX FIXE
MARQUÉ SUR CHAQUE OBJET
Suspensions de salles à manger
Caves à liqueurs
Pendules à sujet bronze doré
Flambeaux, Candélabres
Services de table porcelaine décorée
Cachepots, Jardinières
Services à thé et à café, métal argenté
Couverts ruoltz, Couteaux de table
Cabarets à thé et à café porcelaine décorée
Réchauds de table plaqué argent

Collections réunies des Articles de Ménage, Chauffage, Literie, Tapis, etc.
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE
A la Ménagère
Vaste Établissement, 20, boulevard el Palais Bonne-Nouvelle, à Paris.
EXPÉDITION EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER AU COMPTE DE L'ACHETEUR
ENTRÉE LIBRE (En France contre remboursement) ENTRÉE LIBRE

ETRENNES UTILES
PRIX FIXE
MARQUÉ SUR CHAQUE OBJET
Lits, Armoires à glace, Commodes
Edredons, Couvertures de laine et de coton
Canapés, Fauteuils, Chaises garnies en velours
Barcelonnettes, Lits d'enfants
Buffets à étagères, Tables à coulisse, Chaises cannées
Tapis de table, Carpettes, Descentes de lit
Bureaux, Bibliothèques, Cartonnières
Chauffe-pieds, Chancelières
Tables à ouvrage, Vide-poches, Tables à jeu
Étagères, Consoles, Guéridons.